

SEANCE DU 07 JUILLET 2022

Date de la convocation : vendredi 1^{er} juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi sept juillet, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, MAUGER Sylvie, LANGREZ Catherine, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Johann, VASSELIN Denise, DUPONT Joël, TRAVERT Dominique.

Ont donné pouvoir : LACOLLEY Daniel (pouvoir à HAVARD Georges), LEJOLLY Annie (pouvoir à MAUGER Sylvie), LELUBEZ Marlène (pouvoir à HAIRON Josiane),

Excusés : ROUXEL Dominique, LELANDAIS Guillaume.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF JEAN TARDIF – ATTRIBUTION MARCHES

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2022-056 du 24 mai 2022, le Conseil Municipal a décidé de relancer la consultation pour les n° 3, 5, 6, 7 et 8 dans le cadre de la procédure adaptée (en fusionnant les lots 3 et 6) et de surseoir à l'attribution des lots 1, 2, 4, 9, 10, 11, 12 et 13, dans l'attente de précisions sur ces offres.

Il présente les modalités de la 2^e consultation :

- Mise en ligne du marché sur la plateforme e-marchespublics.com (25 mai 2022)
- Insertion presse : la Manche Libre (04 juin 2022)
- Date limite de remise des offres : vendredi 24 juin 2022-12h
- Nombre de dossiers retirés : 25
- Nombre d'offres reçues : 6

L'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 24 juin 2022 à 15h.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la nouvelle consultation a permis d'obtenir des offres pour les lots 5 – charpente, 6 – échafaudage, couverture bardage et 8 – menuiseries intérieures/plâtrerie. En revanche, le lot 7 – menuiseries extérieures n'a pas reçu d'offre.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 juin 2022, a analysé l'ensemble des offres reçues, sur la base du rapport établi par l'Atelier de la Touques, maître d'œuvre. Cette analyse a également été présentée en commission Travaux le 07 juillet 2022.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de déclarer le lot 7 – menuiseries extérieures - infructueux et de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables. Pour ce qui concerne les offres reçues pour le lot 8 – menuiseries intérieures/plâtrerie, elles sont inacceptables puisque les montants proposés excèdent les crédits budgétaires alloués à l'opération. Il est proposé de relancer la consultation en procédure adaptée avec négociation.

Monsieur le Maire présente les offres les mieux-disantes pour les autres lots :

Lots		Entreprise		Offres mieux-disantes HT
1	Terrassement, assainissement	GODEFROY	St Sauveur le Vicomte	10 997,31 €
2	Démolition	GODEFROY	St Sauveur le Vicomte	28 412,40 €
3	Echafaudage - lot supprimé			
4	Maçonnerie	GODEFROY	St Sauveur le Vicomte	69 181,68 €
5	Charpente bois	AMC FOLLIOT	Valognes	67 287,58 €
6	Couverture bardage, échafaudage	MARIE et Cie	Rémilly sur Lozon	288 107,88 €
7	Menuiseries extérieures			- €
8	Menuiseries intérieures/plâtrerie			- €
9	plomberie, chauffage, ventilation	TABARIN-ENTZMANN	Montebourg	169 711,15 €
10	Electricité	SOGEELEC	Barneville-Carteret	42 195,00 €
11	carrelage	CMC	Saint-Lô	4 333,20 €
12	Revêtement en toile tendue	SYSTEM et DECO	Barneville-Carteret	75 596,00 €
13	Peinture, revêtements de sols souples	RD Peinture	Saint-Lô	55 369,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les offres ci-dessous et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants :
 - o lot 1 – Terrassement, assainissement : entreprise Guy Godefroy de Saint Sauveur le Vicomte pour un montant de 10 997.31 € HT
 - o lot 2 – Démolition : entreprise Guy Godefroy de Saint Sauveur le Vicomte pour un montant de 28 412.40 € HT
 - o lot 4 – Maçonnerie : entreprise Guy Godefroy de Saint Sauveur le Vicomte pour un montant de 69 181.68 € HT
 - o lot 5 – Charpente bois : entreprise AMC Folliot de Valognes pour un montant de 67 287.58 € HT
 - o lot 6 – Echafaudage, couverture, bardage métallique : entreprise Marie et Cie de Rémilly sur Lozon pour un montant de 288 107.88 € HT
 - o lot 9 – Plomberie, chauffage, ventilation : entreprise Tabarin-Entzmann de Montebourg pour un montant de 169 711.15 € HT
 - o lot 10 – Electricité : entreprise SOGEELEC de Barneville-Carteret pour un montant de 42 195.00 € HT

- lot 11 – Carrelage : entreprise CMC de Saint-Lô pour un montant de 4 333.20 € HT
 - lot 12 – revêtement de toile tendu : Système et Déco de Barneville-Carteret pour un montant de 75 596.00 € HT
 - lot 13 – peinture, revêtements de sols souples : entreprise RD Peinture de Saint-Lô pour un montant de 55 369.11 € HT
- décide de déclarer le lot 7 – menuiseries extérieures - infructueux et de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables,
 - décide de déclarer les offres reçues pour le lot 8 – menuiseries intérieures/plâtrerie – inacceptables puisqu’excédant les crédits budgétaires alloués à l’opération et de relancer la consultation en procédure adaptée avec négociation,
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric BRIENS